

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE ROUTE DE BAYONNE ET ROUTE DE DAX EN AGGLOMÉRATION

N° 2024-08 PM

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Marenne,

- **Vu** les articles L.2211.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande de l'entreprise RESONANCE, représentée par Madame SEBBAN Laury, en charge des travaux d'ouverture et fermeture chambre télécom pour intervention ponctuelle sur réseau existant avec aiguillage et raccordement de fibre optique, route de Bayonne RD810, route de DAX RD824e en agglomération sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE,
- **Vu** l'avis favorable de l'Unité Territoriale Départementale de SOUSTONS.
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'entreprise RESONANCE est autorisée à effectuer des travaux d'ouverture et fermeture chambre télécom pour intervention ponctuelle sur réseau existant avec aiguillage et raccordement de fibre optique, route de Bayonne RD810, route de DAX RD824e en agglomération sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE, du 28/02/2024 au 27/04/2024 inclus.
- ARTICLE 2 :** La circulation sera alternée manuellement, avec un empiètement sur la chaussée d'une largeur de voie de 5 mètres. Mise en place également d'une interdiction de dépasser et de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds.
- ARTICLE 3 :** L'entreprise RESONANCE est chargée d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par l'entreprise RESONANCE.
- ARTICLE 4 :** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par l'entreprise RESONANCE.
- ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :
- Mr le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie de Saint Vincent de Tyrosse,
 - Mr le Responsable des Services Techniques,
 - Unité Territoriale Départementale de SOUSTONS
 - RESONANCE, 2 RUE DE L'EUROPE – 31150 LESPINASSE

Fait à Saint Geours de Marenne, le 19 janvier 2024

**P/Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint Mr ATHANASE Pierre**

